



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 15 – 2008M

**LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SONT DES SOURCES
PONCTUELLES DE CONTAMINANTS DANS LES GRANDS LACS ET LE SAINT-
LAURENT**

ATTENDU QU'UNE meilleure protection et une amélioration de la qualité de la ressource d'eau douce dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont essentielles pour assurer la subsistance de millions de personnes vivant actuellement ou qui vivront à l'avenir au sein de la région du bassin;

ET ATTENDU QU'IL existe de nombreuses sources ponctuelles et non ponctuelles de contaminants au sein du bassin et à l'extérieur du bassin, contribuant toutes au déclin de la qualité de l'eau douce;

ET ATTENDU QUE les stations de traitement des eaux usées d'aujourd'hui représentent une source ponctuelle importante de contaminants portant un effet défavorable sur la qualité de l'eau sur laquelle dépendent les communautés des Grands Lacs à des fins récréatives et pour s'approvisionner en eau potable, et que, selon les dires des échelons supérieurs des gouvernements, ces stations n'éliminent qu'une fraction des contaminants présents dans les eaux usées;

ET ATTENDU QU'AU fil des ans, les échelons supérieurs des gouvernements ont favorisé la construction de mégastations sur le littoral des Grands Lacs en vue de donner un appui à nos communautés en croissance, mais créant du même coup d'importantes sources ponctuelles de contaminants, et déchargeant aux municipalités les coûts et responsabilités liés à ces stations;

ET ATTENDU QUE les stations de traitement des eaux usées sont souvent situées près des stations d'alimentation en eau potable, et que la circulation d'eau des lacs peut piéger les effluents évacués près des eaux littorales à proximité des prises d'eau municipales;

ET ATTENDU QUE la croissance étendue d'algues portées jusqu'au littoral par l'action du vent et de vagues, où elles se décomposent, constitue une preuve visuelle du déclin de la qualité des eaux littorales à cause d'une surabondance de nutriments, comme le phosphore, et des conditions écologiques changeantes exacerbées par les stations de traitement des eaux usées et les espèces aquatiques envahissantes comme les moules;

ET ATTENDU QUE l'accès à de l'eau propre à des fins de consommation et de récréation est vital non seulement au développement, mais aussi à la durabilité de communautés saines avec une qualité de vie élevée;



ET ATTENDU QU'ALORS que se poursuit la croissance de la population, le volume d'effluents traités évacués continuera de hausser, au fil de l'expansion des bassins artificiels d'eaux usées ou de l'accroissement des communautés, introduisant chaque jour de plus en plus de nutriments et de contaminants dans les eaux littorales;

ET ATTENDU QUE la composition des eaux usées devient de plus en plus complexe à cause de l'introduction d'une gamme grandissante de produits chimiques découlant des processus industriels et commerciaux et des produits pharmaceutiques et de soins personnels;

ET ATTENDU QU'AVEC de nouveaux outils d'échantillonnage et d'analyse, de nouveaux modèles hydriques et de récentes avancées en matière de technologies de traitement des eaux usées, il est maintenant possible d'identifier les contaminants invisibles dans l'eau en petite quantité et de mieux pouvoir déterminer l'origine des pathogènes;

ET ATTENDU QUE le déclin de la qualité des eaux littorales a été documenté par la survenance de plus en plus fréquente d'affichages d'avertissement sur les plages par les autorités en matière de santé publique;

ET ATTENDU QUE les stations de traitement des eaux usées sont des sources ponctuelles de contaminants ayant des effets environnementaux qui sont plus facilement maîtrisés que ceux des sources non ponctuelles, et que des améliorations perceptibles de la qualité des eaux littorales pourraient être réalisées plus tôt que tard;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis à édicter sans délai davantage de normes de protection de l'environnement en ce qui concerne les émissions hydriques et atmosphériques provenant des stations de traitement des eaux usées faisant des évacuations directes ou indirectes dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements du Canada et des États-Unis à investir de façon collective dans les communautés des Grands Lacs d'aujourd'hui et de demain en affectant un financement durable et à longue échéance à l'acquisition des technologies les plus récentes d'infrastructure des eaux et des eaux usées et en fournissant des ressources d'exécution suffisantes pour faire en sorte que les normes environnementales soient respectées;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les échelons supérieurs des gouvernements à réorienter leurs priorités, leurs ressources et leurs activités pour aborder de façon efficace et efficiente les engagements de longue date dans le cadre de traités et les ententes visant la protection, le rehaussement et la restauration de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Signé ce 17^e jour de juillet 2008

Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent